



ENTRE LAC ET MONTAGNES

COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
du JEUDI 8 AVRIL 2021 à 18H
date de convocation le 31 MARS 2021

Membres présents (11) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Mme Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX ;

Absents ayant donné procuration (2) : M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Mme Carole DUPRE ; Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absents excusés (2) : M. André BOCHET-CADET, Mme Séverine SAOS ;

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h 08

Le Compte rendu de la séance du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Guillaume PERISSE, secrétaire de séance

A 18h10, Madame Séverine SAOS intègre l'assemblée.

Membres présents (12) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, **Mme Séverine SAOS** ;

Absents ayant donné procuration (2) : M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Mme Carole DUPRE ; Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : M. André BOCHET-CADET ;

N°2021-016

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Principal et affectation du résultat :

Madame le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote

Monsieur Patrick HERBIN 1^{er} Maire -Adjoint prend la présidence de séance

Membres présents (11) : M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absents ayant donné procuration (2) : M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Mme Carole DUPRE ; Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absents excusés (2) : M. André BOCHET-CADET, **Mme Catherine HAUETER** ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 674 993.07 €

Dépenses : 1 288 514.96 €, soit **un résultat de 386 478.11 €**

Report de l'exercice 2019 : 19 769.92 € donc résultat de clôture = 406 248.03 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 109 929.73 €

Dépenses : 411 367.90 €, soit **un résultat de 698 561.83 €**

report de l'exercice 2019 de - 329 848.51 € donc un résultat de clôture de 368 713.32 €.

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, 1^{er} Maire-Adjoint, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget PRINCIPAL qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 674 993.07 €

Dépenses : 1 288 514.96 €, soit un résultat de 386 478.11 €

Report de l'exercice 2019 : 19 769.92 € donc résultat de clôture = 406 248.03 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 109 929.73 €

Dépenses : 411 367.90 €, soit un résultat de 698 561.83 €

report de l'exercice 2019 de - 329 848.51 € donc un résultat de clôture de 368 713.32 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 406 248.03 € au budget 2021 selon le tableau suivant :

Recettes section de fonctionnement	406 248.03 €
Affectation en recettes d'investissement 1068	0 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 Budget Principal établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

N°2021-017

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Principal :

Madame le Maire revient et participe au débat et au vote

Membres présents (12) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratiene BASTARD-ROSSET, M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absents ayant donné procuration (2) : M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Mme Carole DUPRE ; Mme Audrey PERRILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : M. André BOCHET-CADET ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget PRINCIPAL dressé par Monsieur le Trésorier de THONES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-018

Objet : Vote des taux d'imposition des Taxes Locales 2021 :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Monsieur Claude CHARBONNIER rappelle les taux votés en 2020 :

Taxe foncière (bâti) : 10.53 %

Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %

Considérant que les communes ne votent plus le taux de la Taxe d'Habitation (TH),

Considérant que les communes ont obligation d'intégrer la part départementale de 12.03 % dans la fixation de leur taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2021 (TFPB)

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement

Considérant que les taux plafonds TFPB sont de 82.79 et Taxe Foncière Propriétés non bâties (TFPNB) de 160.50,

Considérant que le taux de TFPB devra être voté à 22.56 %

Considérant que les communes qui souhaitent moduler leur taux de TFPB (augmentation ou diminution), ont l'obligation d'augmenter ou de diminuer de la même variation le taux de TFPNB,

La commission finances propose de voter le taux TFPB à 23.56 % et TFNB à 37.97%.

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les taux des taxes locales 2021 suivants :
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23.56 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties (TFPNB) : 37.97%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-019

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget principal

La section de Fonctionnement s'élève à 2 013 031.03 € et la section d'investissement à 1 477 653.55 €.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier,

N°2021-020

Objet : Provision pour risques compte 6815 :

A 18h 55, Monsieur André BOCHET-CADET intègre l'assemblée.

Membres présents (13) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Stéphane BOLLARD, M. André BOCHET-CADET, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absents ayant donné procuration (2) : M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Mme Carole DUPRE ; Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Dans le cadre du projet de procédure de modification du PLU, et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, en prévision des possibles recours contentieux, il convient d'approvisionner un compte semi-budgétaire (6815) d'une provision évaluée à 2000 € par dossier.

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté le souhait de porter recours.

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques au compte 6815 pour un montant de 6 000 € correspondant à une provision pour des éventuels recours contentieux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-021

Objet : Fixation du montant des crédits alloués au centre de loisirs pour l'organisation du mini-camp 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que le mini-camp d'été avec les enfants n'a pas eu lieu depuis 2 ans, la directrice du centre de loisirs propose avec accord de Madame le Maire son organisation en août 2021

A ce titre, elle a réalisé une prévision estimative sur la base de devis pour le transport / l'alimentation / l'hébergement et les activités pour un montant de 2 300 €.

La commission finances propose d'attribuer le budget pour l'organisation du mini-camp d'été la 3^{ème} semaine d'août 2021.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la demande de budget 2021 présenté par Madame la Directrice du Centre de loisirs
- **DECIDE** d'attribuer les sommes présentées au budget primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.



N°2021-022

Objet : Fixation du montant des crédits scolaires 2021 :

A 19h 02, Monsieur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY intègre l'assemblée

Membres présents (14) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratiennne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. Stéphane BOLLARD, M. André BOCHET-CADET, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la demande de Madame la Directrice portant sur :

les crédits de fournitures scolaires : 8078 €

les crédits de Noël 700 €

le financement des cours de natation 2300 €

la pharmacie 200 €

le transport 4500 €

la commission finances propose d'attribuer un budget 2021 pour l'école de 15 778 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la demande de budget scolaire 2021 présenté par Madame la Directrice
- **DECIDE** de prévoir les sommes présentées au budget primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL selon le détail fourni :
 - ✓ Fournitures scolaires, les classes et la Direction : 8078 €
 - ✓ Dépenses de la Fête de Noël : 700 €
 - ✓ Transports : 4500 €
 - ✓ Les cours de natation : 2300 €
 - ✓ Petit équipement (pharmacie etc...) : 200 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-023

Objet : Fixation du montant des Tarifs Cantine – Garderie et centre de Loisirs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

N°2021/023A-08/04 – Fixation des Tarifs de la Cantine

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Quotient familial ≤ 545 € = 3.20 €

Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = 3.75 €

Quotient familial > 1245 € = 4.10 €

Une majoration de 2.00 € par repas est appliquée lorsque l'inscription à la cantine n'est pas effectuée dans les délais impartis définis dans le règlement intérieur du restaurant scolaire

Un tarif particulier est fixé pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et prenant leur repas, fourni par les parents, dans les locaux de la cantine : 1€ par repas.

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer les tarifs du repas au restaurant scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 selon les modalités suivantes :

Quotient familial ≤ 545 € = 3.20 €

Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = 3.75 €

Quotient familial > 1245 € = 4.10 €

Une majoration de 2.00 € par repas est appliquée lorsque l'inscription à la cantine n'est pas effectuée dans les délais impartis définis dans le règlement intérieur du restaurant scolaire

Un tarif particulier est fixé pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et prenant leur repas, fourni par les parents, dans les locaux de la cantine : 1€ par repas.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021/023B-08/04 – Fixation des Tarifs de la Garderie Périscolaire

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire matin et soir appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 30)	Quotient familial ≤ 545 €	1,00 € par heure
	545 € < Quotient familial ≤ 1245 €	1,10 € par heure
	Quotient familial > 1245 €	1,20 € par heure
Le goûter	○	gratuit
Garderie du matin (de 7h 15 à 8 h 30)	○	1.00 € par enfant

Le goûter est aussi offert aux enfants souffrant d'allergies

Une pénalité de retard de 15.00 € est appliquée en cas de retard des parents après 18h30

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** : de maintenir les tarifs proposés par la Commission FINANCES pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 30)	Quotient familial ≤ 545 €	1,00 € par heure
	545 € < Quotient familial ≤ 1245 €	1,10 € par heure
	Quotient familial > 1245 €	1,20 € par heure
Le goûter	○	gratuit
Garderie du matin (de 7h 15 à 8 h 30)	○	1.00 € par enfant

Le goûter est aussi offert aux enfants souffrant d'allergies

Une pénalité de retard de 15.00 € est appliquée en cas de retard des parents après 18h30

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021/023C-08/04 – Fixation des Tarifs du Centre de Loisirs

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle les tarifs du Centre de Loisirs appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Quotients familiaux	Enfants d'ALEX – DINGY – LA BALME			Enfants de l'extérieur
	QF ≤ 545 €	545 € < QF ≤ 1245 €	QF > 1245 €	
Journée	12.00 €	18.00 €	22.00 €	24.00 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée avec repas	7.50 €	11.00 €	13.50 €	15.50 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée sans repas	5.50 €	8.50 €	10.00 €	12.00 €

Un ½ tarif est accordé à partir du 3^{ème} enfant de la même famille inscrit en journée complète au centre de loisirs.

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés



- **DECIDE** : de maintenir les tarifs proposés par la commission FINANCES pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Quotients familiaux	Enfants d'ALEX – DINGY – LA BALME			Enfants de l'extérieur
	QF ≤ 545 €	545 € <QF≥ 1245 €	QF > 1245 €	
Journée	12.00 €	18.00 €	22.00 €	24.00 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée avec repas	7.50 €	11.00 €	13.50 €	15.50 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée sans repas	5.50 €	8.50 €	10.00 €	12.00 €

Un ½ tarif est accordé à partir du 3^{ème} enfant de la même famille inscrit en journée complète au centre de loisirs.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-024

Objet : Participation financière pour programme travaux d'électrification

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Considérant les informations budgétaires 2021 transmises par le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Vallées de Thônes (SIEVT) relatives aux participations financières de la commune aux programmes d'électrification, éclairage public et réseau France Télécom, la commune a choisi le paiement par annuité pour le programme travaux électrification 2009 pour un montant de 14 265.46 € HT

Considérant que le montant de la participation pour les travaux d'électrification répercutée en 2018 sous forme de fonds propres à 31 652.63 €

Considérant qu'il est possible de régler cette participation par annuité sur 15 ans, à compter de 2021,

La commission finances propose de choisir cette solution :

5 443.37 € HT (participation financière aux programmes avant 2009) +

14 265.46 € HT (participation travaux 2009) +

2 282.91 € HT (participation travaux électrification 2018) +

9 014.69 € TTC (participation financière pour programme travaux éclairage public.)

ainsi la prévision budgétaire 2021 au compte 2041582 s'élève à 35 404.78 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de régler au SIEVT la participation financière pour les travaux d'électrification 2018 sous forme d'annuité pendant 15 ans ;
- **VALIDE** le tableau financier présenté par le SIEVT ;
- **VALIDE** la prévision budgétaire 2021 présentée au montant de 35 404.78 TTC (au compte 2041582) ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le président du SIEVT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-025

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Annexe EAU et affectation du résultat :

Madame le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote

Monsieur Patrick HERBIN 1^{er} Maire - Adjoint prend la présidence de séance

Membres présents (13) : M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratielle BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : Mme Catherine HAUETER ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, 1^{er} Maire-Adjoint, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe EAU qui se décompose comme suit :

CF

Section d'exploitation :

Recettes : 167 099.05 €

Dépenses : 137 010.72 €, soit un résultat de 30 088.33 €

Report de l'exercice 2019 : 63 519.92 donc un résultat de clôture = 93 608.25 €

Section d'investissement :

Recettes : 214 258.33 €

Dépenses : 89 321.54 €, soit un résultat de 124 936.79 €

report de l'exercice 2019 de - 24 334.12 € soit un résultat de clôture de 100 602.67 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 93 608.25 € au budget 2021 selon le tableau suivant :

Recettes section d'exploitation	93 608.25 €
Affectation en recettes d'investissement 1068	0 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 Budget Annexe EAU établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

N°2021-026

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Annexe EAU :

Madame le Maire revient et participe au débat et au vote

Membres présents (14) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERRILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe EAU dressé par Monsieur le Trésorier de THONES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-027

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 Budget Annexe EAU :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe EAU
- La section d'exploitation s'élève à 256 636.05 € et la section d'investissement à 620 684.22 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-028

Objet : Fixation des Tarifs EAU pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Monsieur Claude CHARBONNIER rappelle les tarifs EAU appliqués pour la période de facturation du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

- ✓ 1,60 € le mètre cube ;
- ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
- ✓ La location de compteur à 15 €

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessous** pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,
 - ✓ 1,60 € le mètre cube ;
 - ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
 - ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
 - ✓ La location de compteur à 15 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-029

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Annexe ASSAINISSEMENT et affectation du résultat

*Madame le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote
Monsieur Patrick HERBIN 1^{er} Maire - Adjoint prend la présidence de séance*

Membres présents (13) : M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : Mme Catherine HAUETER ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, 1^{er} Maire-Adjoint, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT qui se décompose comme suit :

Section de d'exploitation :

Recettes : 114 156.76 €

Dépenses : 94 764.42 €, soit **un résultat de 19 392.34 €**

Report de l'exercice 2019 : 86 829.07 € donc un résultat de clôture = 106 221.41 €

Section d'investissement :

Recettes : 93 975.93 €

Dépenses : 75 862.48 €, soit **un résultat de 18 113.45 €**

report de l'exercice 2019 de - 44 639.93 € soit un résultat de clôture de - 26 526.48 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 106 221.41 € au budget 2021 selon le tableau suivant :

Recettes section d'exploitation	79 694.93 €
Affectation en recettes d'investissement 1068	26 526.48 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 Budget Annexe ASSAINISSEMENT établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

N°2021-030

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Madame le Maire revient et participe au débat et au vote

Membres présents (14) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur le Trésorier de THONES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-031

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 Budget Annexe ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT
La section d'exploitation s'élève à 174 228.43 € et la section d'investissement à 256 224.41 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-032

Objet : Fixation des tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Rapporteur : Claude CHARBONNIER

Monsieur Claude CHARBONNIER rappelle les tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

- ✓ 1,70 € le mètre cube d'eau consommée ;
- ✓ 70 € pour l'abonnement annuel

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessous** pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,
 - ✓ 1,70 € le mètre cube d'eau consommée ;
 - ✓ 70 € pour l'abonnement annuel
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-033

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Annexe AUBERGE et affectation du résultat

Madame le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote

Monsieur Patrick HERBIN 1^{er} Maire - Adjoint prend la présidence de séance

Membres présents (13) : M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : Mme Catherine HAUETER ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, 1^{er} Maire-Adjoint, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe AUBERGE qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes : 19 722.25 €

Dépenses : 44 376.63 €, soit un résultat de - 24 654.38 €

Report de l'exercice 2019 : 35 756.79 € donc un résultat de clôture = 11 102.41 €

Section d'investissement :

Recettes : 27 444.42 €

Dépenses : 6 089.23 €, soit un résultat de 21 355.19 €

CA

report de l'exercice 2019 de 31 451.15 € soit un résultat de clôture de 52 806.34 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 11 102.41 € au budget 2021 selon le tableau suivant :

Recettes section d'exploitation	11 102.41
Affectation en recettes d'investissement 1068	0 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 Budget Annexe AUBERGE établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

N°2021-034

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Annexe AUBERGE

Madame le Maire revient et participe au débat et au vote

Membres présents (14) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe AUBERGE dressé par Monsieur le Trésorier de THONES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-035

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 Budget Annexe AUBERGE

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe AUBERGE

La section d'exploitation s'élève à 29 698.68 € et la section d'investissement à 64 229.84 €.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-036

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Annexe FORET et affectation du résultat

Madame le Maire quitte la séance et ne participe ni au débat, ni au vote

Monsieur Patrick HERBIN 1^{er} Maire - Adjoint prend la présidence de séance

Membres présents (13) : M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (1) : Mme Catherine HAUETER ;

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, 1^{er} Maire-Adjoint, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe FORET qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 841.99 €

Dépenses : 810.36 €, soit un résultat de 1 031.63 €

Report de l'exercice 2019 : 8 711.57 € donc résultat de clôture = 9 743.20 €

Section d'investissement :

Recettes : 6 538.44 €

Dépenses : 0 €, soit **un résultat de 6 538.44 €**

report de l'exercice 2019 de – 6 538.44 € donc un résultat de clôture de 0 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat de 9 743.20 € au budget 2021 selon le tableau suivant :

Recettes section de fonctionnement	9 743.20 €
Affectation en recettes d'investissement 1068	0 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 Budget Annexe FORET établi par Madame le Maire est conforme au Compte de Gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

N°2021-037

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Annexe FORET

Madame le Maire revient et participe au débat et au vote

Membres présents (14) : Mme Catherine HAUETER, M. Patrick HERBIN, M. Claude CHARBONNIER, Mme Yvette GOLLIET, Mme Emmanuelle ROSSI, Madame Gratiennne BASTARD-ROSSET, M. Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, M. André BOCHET-CADET M. Stéphane BOLLARD, Mme Carole DUPRE, M. Denis JEANDIN, M. Guillaume PERISSE, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, Mme Séverine SAOS ;

Absent ayant donné procuration (1) : Mme Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Mme Yvette GOLLIET ;

Absent excusé (0) :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe FORET dressé par Monsieur le Trésorier de THONES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

N°2021-038

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 Budget Annexe FORET

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe AUBERGE

La section de fonctionnement s'élève à 24 552.00 € et la section d'investissement à 25 152.00 €.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-039

Objet : Approbation du programme de Travaux Forestiers 2021

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2021 proposé par l'ONF pour les travaux d'infrastructures prévus en Investissement pour un montant de 15 600.00 € H.T.
 - *Création d'une piste de 3 m de largeur pour la coupe 2021 (parcelle E-F) avec reprise du lacet de la piste de la Rochette*
- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2021 proposé par l'ONF pour les travaux prévus en Investissement
 - Travaux Sylvicoles (nettoyement de régénération) parcelle E pour un montant de 5 450.00 € HT

Les travaux de la parcelle E prévus en 2020 ont fait l'objet de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 606 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les travaux d'infrastructures de la parcelle E-F peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Savoie Mont-Blanc.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

N°2021-040

Objet : Demande de subvention pour travaux d'infrastructures – Conseil Savoie Mont-Blanc :

Rapporteur : Monsieur Claude CHARBONNIER

Monsieur Claude CHARBONNIER fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

Travaux d'infrastructures – création piste de largeur de 3 m pour la coupe 2021 (parcelle E-F) avec reprise du lacet de la piste de la Rochette

Le montant estimatif des travaux est de 15 600 € HT

Monsieur Claude CHARBONNIER fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables : 15 600 € HT

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc : 4 680 €

Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés = 10 920 € HT

Vu la décision N°2021/010 en date du 8 avril 2021 portant demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc

Entendu l'exposé de Monsieur Claude CHARBONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le plan de financement présenté :
- ✓ Dépenses subventionnables : 15 600 € HT
- ✓ Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc : 4 680 € par décision N°2021/010 en date du 8 avril 2021
- ✓ Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés = 10 920 € HT
- **DEMANDE** au Conseil Savoie Mont Blanc l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2021 proposé par l'ONF pour les travaux d'infrastructures prévus en Investissement pour un montant de 15 600.00€ H.T
- *Création d'une piste de 3 m de largeur pour la coupe 2021 (parcelle E-F) avec reprise du lacet de la piste de la Rochette*
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20H22

A Alex, le 8 avril 2021
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
« Bon pour Accord »
Monsieur Guillaume PERISSE

Bon pour accord